

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE EXTRAORDINAIRE

LUNDI 3 MARS 2014, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : Mme Mélanie Aquilon

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013
3. Demande de crédit de CHF 155'000.- pour la création d'une structure parascolaire
4. Demande de crédit de CHF 83'000.- pour l'achat de la quote-part de 50% du terrain de football à la commune de Val-de-Ruz
5. Demande de crédit de CHF 450'000.- pour l'assainissement des réseaux de distribution et d'évacuation des eaux (eau claire/eau usée et eaux de chaussée) du Bourg jusqu'à la route cantonale et partie de la place de la Collégiale, réfection de l'éclairage et pose d'un nouveau revêtement
6. Interpellation
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

Mme Aquilon ouvre la séance à 20h00 précises et demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Aucune modification ni adjonction, l'ordre du jour peut être suivi tel quel.

Mme Charrière souligne la présence de Mme Fracasso et M. Gallet, journaliste et photographe de l'Express. Elle leur souhaite la bienvenue.

1. Appel

13 personnes présentes

2 personnes excusées : MM. Luc Balmer et Vincent Challandes

2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013

Remarque : point 8, 4^{ème} alinéa : le nombre de véhicules s'entend par mois et non par année (130'000 véhicules/mois et 169'000/mois)

Plus aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Demande de crédit de CHF 155'000.- pour la création d'une structure parascolaire

M. Vieira donne l'historique des événements qui ont abouti à la création de cette structure. Après avoir cherché des locaux, le choix de la halle de gym s'est assez rapidement imposé.

Dès lors, il a entrepris les démarches auprès des maîtres d'œuvre pour constituer un dossier pour les transformations avec un aperçu du montant à investir. Il précise que ces devis sont un premier jet, ils n'ont pas été mis en concurrence. Ce travail sera entrepris seulement si le législatif donne son feu vert à ce crédit.

M. Allemann dit qu'il s'agit donc d'un vote de confiance ? Oui, répond M. Vieira. Pour l'instant aucune offre n'a été adjugée.

Mme de Angelis-Margueron demande si toutes les normes exigées pour ce type de construction ont été respectées ? Oui.

M. Vieira précise que 4 velux ont même été prévus pour augmenter la lumière du jour afin de répondre aux normes.

Mme Béard Allemann demande combien d'enfants seront accueillis ? Mme Biamonte répond que la structure pourra accueillir 23 à 25 enfants de Valangin et de Boudevilliers. Cela correspond aux normes de la population actuelle. La commune de Val-de-Ruz a déjà répondu favorablement pour leur participation financière.

Mme de Angelis-Margueron demande ce qu'il en est de la sécurité en dehors de la structure ? Les enfants seront accompagnés par des professionnels.

Ils emprunteront les passages de sécurité existants comme les élèves de l'école qui doivent se rendre à la halle de gym.

Mme Béard Allemann demande quand débiteront les travaux ? En principe, durant l'été pour être terminés à la rentrée d'août 2014. C'est l'objectif, et d'autant plus important au vu des subventions qui prennent fin au 31 décembre 2014.

Mme Biamonte donne quelques informations concernant le financement (45% payé par les parents, 55% payés par la commune) grosso modo + CHF 10,-/jour provenant du fonds cantonal financé par les employeurs et le canton.

Au vote, l'arrêté est accepté dans son ensemble par 11 voix et une abstention.

4. Demande de crédit de CHF 83'000,- pour l'achat de la quote-part de 50% du terrain de football à la commune de Val-de-Ruz

Mme Widmer relève que le rapport a été envoyé par mail. Elle en donne un bref résumé.

Les différentes propositions de la commune de Val-de-Ruz ont été examinées par le Conseil communal qui a retenu celle proposée ce soir, à savoir l'achat. Ce choix a été motivé par les projets du FC Valangin.

M. Wälti dit que pour la commune de Valangin, c'est une opportunité. Le terrain n'est pas aux normes de l'AFN, seules des équipes de 4^{ème} et 5^{ème} ligue pourront y jouer. Il s'agit en outre du seul terrain plat où l'on peut pratiquer un sport et de plus le prix est raisonnable.

Mme Bleuer demande si d'autres associations pourront l'utiliser ? Oui, répond Mme Widmer, on pourra aussi y prévoir des anniversaires, le voisinage étant moins proche qu'à la halle de gym.

M. Allemann demande si le FC Valangin participera au financement ? Mme Widmer répond que le FC Valangin s'est doté d'un nouvel entraîneur. Grâce aux introductions déjà réalisées, ils pourront aménager des vestiaires et une buvette.

Mme Bleuer demande qui s'occupera de la maintenance ? C'est le FC Valangin.

Une convention sera établie. Il n'y aura pas de charges pour la commune découlant de cet achat.

Au vote, l'arrêté est accepté dans son ensemble par 12 oui.

5. Demande de crédit de CHF 450'000,- pour l'assainissement des réseaux de distribution et d'évacuation des eaux (eau claire/eau usée et eaux de chaussée) du Bourg jusqu'à la route cantonale et partie de la place de la Collégiale, réfection de l'éclairage public et pose d'un nouveau revêtement

M. Wälti explique qu'il s'agit du dernier grand chantier au niveau des routes communales car tous les autres secteurs ont été réalisés. Les conduites souterraines sont plus que centenaies et doivent être changées.

Comme il fallait ouvrir la route pour refaire ces conduites, il fallait profiter pour refaire également le revêtement.

Une conduite d'eau usée a été découverte qui concerne 2 immeubles pas raccordés. Elle sera supprimée.

M. Allemann a eu un contact avec Mme Hippenmeyer concernant les eaux de ruissellement (eau provenant des chéneaux). Il semble qu'il n'y aurait pas besoin de les canaliser si on est dans un site historique. Il pourrait y avoir des dérogations.

M. Wälti répond que ces questions de détail seront traitées par le bureau d'ingénieurs AJS. Des propositions seront soumises à l'Etat et c'est l'Etat qui donnera les directives, avec ou sans dérogation.

M. de Tribolet demande si c'est raisonnable financièrement d'entreprendre ces travaux cette année au vu des 2 crédits déjà votés ce soir ?

M. Wälti répond que cette année on a déjà remboursé CHF 600'000,- et que les taux d'emprunt sont très bas.

Par contre, il y a des sujets pendants (les écolages n'ont pas encore été facturés par le CSVR et l'affaire de la carrière de La Cernia est toujours en suspens au Tribunal fédéral). Il s'agit-là de gros montants.

Mme Aquilon demande pourquoi sans pavé ? M. Wälti répond que cette variante a été préférée par le Conseil communal, car lors de la réception des propriétaires il n'a pas senti un grand enthousiasme de leur part à la pose de pavé.

Il s'ensuit une grande discussion sur la pose de ces pavés, sur la possibilité qu'ont les propriétaires de constituer une association, telle que l'Ascoval, pour trouver des fonds pour financer la pose de pavés. Il est proposé que les travaux soient reportés en 2015 afin d'avoir le temps de constituer l'association. Il est proposé la fermeture complète du Bourg à la circulation automobile.

M. Allemann estime que le Conseil communal met les propriétaires du Bourg devant le fait accompli et qu'ils n'ont pas le temps de se retourner pour examiner la question des pavés.

M. Wälti répond que c'est le dossier qui a mis le plus de temps à mûrir et que les propriétaires ont déjà été contactés à l'automne passé et qu'à sa connaissance, aucun n'a entrepris de démarches allant dans le sens d'une association pour les pavés.

M. La Grutta précise que dans les autres quartiers, les propriétaires n'ont pas eu le choix et qu'ils ont tous dû accepter les positions du Conseil général. C'est aussi une question d'équité par rapport aux autres propriétaires.

Au niveau de la fermeture du Bourg, il ne saurait en être question par rapport aux 2 commerçants qui doivent proposer un accès à leur clientèle.

Il est fait plusieurs propositions : s'occuper des canalisations et couvrir plus tard le temps de constituer une association, reporter le dossier d'une année, voter un crédit plus élevé qui engloberait les pavés.

Le Conseil général demande une suspension de séance pour débattre.

Au retour du législatif, la présidente propose de voter la variante avec pavés et de porter le crédit à CHF 560'000,-.

Au vote, l'arrêté est accepté dans son ensemble par 8 oui et 4 non.

6. Informations du Conseil communal

Rien à signaler

7. Interpellation

Rien à signaler

8. Divers

Mme Biamonte annonce que le 7 mars la commission pour le pré- et parascolaire va se réunir afin de créer l'association et de finaliser le budget. Ensuite la commission pourra être dissoute. Non, répond Mme Charrière car cette commission s'occupe également de la place de jeux, etc. Elle profite de remercier la commission qui a fait un travail énorme. Elle ajoute que l'association sera privée.

M. Pages revient sur la problématique des transports, demandant que l'on intervienne pour que les bus passent par la gare.

Mme Widmer dit que la CdC Transports planche sur cette question.

Plus personne ne demande la parole, la présidente clôt la séance à 21h25.

La présidente
M. Aquilon

L'administratrice
F. Dubois